

Jour de séance 50

le mercredi 9 avril 2014

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que l'hon. P. Robichaud a accusé M. Boudreau de faire délibérément de « fausses déclarations ». Le président suppléant déclare à la Chambre qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Higgs :

63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits.*

Le président suppléant de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, les motions de deuxième et troisième lectures du projet de loi 63 sont mises aux voix sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits.*

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 63, *Loi supplémentaire de 2012-2013 (1) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 avril 2014, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 39, 41 et 37.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 11 avril 2014, la deuxième lecture du projet de loi 62 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 49, 53, 54, 55, 58, 47, 57, 51, 41, 42, 45, 59, 60 et 61 sera appelée, puis, à 14 h 45, la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 34 et 35, et, à 16 h 45, la deuxième lecture des autres projets de loi sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Bonenfant assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. C. Landry, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Bonenfant, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Administration	2 783 000
Parcs, patrimoine et culture	25 600 000
Marketing, ventes et expérience du visiteur	12 835 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Moins : recettes réservées	925 000
Votés	40 240 000

COMPTÉ DE CAPITAL

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DE LA CULTURE

Amélioration des installations 750 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Tourisme, Patrimoine et Culture 500 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Tourisme, Patrimoine et Culture 95 000

STOCKS

Tourisme, Patrimoine et Culture 500 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance plénière, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h, sous la présidence de M. Urquhart.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les tribunaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 14 h 18, reprend à 14 h 22.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi concernant la pension de retraite des députés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Tait.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Urquhart, vice-président, reprend la suppléance à la présidence de la Chambre. M. Tait, président suppléant du comité, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

34, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;

35, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale*.

Le président suppléant du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi abrogeant la Loi sur les fondations pour les études supérieures*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 17 h 25.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel pour 2013 de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*

(8 avril 2014).